



Collectif Pétales 07
Pour l'éducation à l'environnement et
au développement durable en Ardèche

Favoriser la sortie des groupes sur le terrain !

Compte rendu de la journée de
concertation sur :

**Les modalités de pratique des sorties
nature en Ardèche (publics adultes)**



Vendredi 22 novembre 2013

Domaine Olivier de Serres (site du Pradel, Mirabel)



Organisateurs



Avec le soutien logistique et financier de :

Introduction

Le groupe « Sortir et éduquer dans la nature en Ardèche »

Le collectif Pétale 07 est l'espace de concertation ardéchois en l'éducation à l'environnement et au développement durable (<http://petale07.blogsolidaires.org/>). L'un de ses groupes de travail est le « Groupe Sortir Ardèche »¹ qui a pour objectif de favoriser l'éducation dans la nature, au contact du terrain. Ce groupe ardéchois est une déclinaison de la dynamique « Sortir » existant au niveau national au sein du Réseau Ecole et Nature : <http://biodiversite.reseaucoleetnature.org/sortir>

La problématique globale

L'un des axes de travail du « Groupe Sortir Ardèche » est la clarification, sur le département ardéchois, des modalités de pratique des sorties dans la nature.

Cette clarification est nécessaire car, autant le cadre réglementaire est clair concernant l'encadrement des sorties scolaires (avec des écoles, collèges et lycées) et au sein des accueils collectifs de mineurs, autant des incompréhensions existent lorsqu'il s'agit d'encadrer des sorties tout public (dans un cadre rémunéré ou bénévole).

Le positionnement de certains acteurs concernés

- Les animateurs nature ont l'habitude d'emmenner des groupes sur des sorties de découverte de l'environnement, en balade, sans avoir besoin du diplôme d'accompagnateur en montagne (AEM). En effet, la marche constitue sur ce type d'activités un moyen pour éduquer à l'environnement. Elle n'est pas au cœur du projet et les itinéraires sont courts et sans difficultés. Les personnes encadrant ces sorties sont compétentes et qualifiées et les associations concernées bénéficient des assurances en responsabilité civile nécessaires à l'encadrement de groupes sur le terrain ;
- Certains accompagnateurs en montagne ou syndicats d'accompagnateurs, revendiquent la nécessité d'avoir le diplôme d'AEM pour pouvoir encadrer des sorties sur le terrain, quelle qu'elles soient. Ils invoquent parfois un problème de responsabilité et de concurrence déloyale de la part des acteurs associatifs de l'éducation à l'environnement ;
- Certaines collectivités locales, opérateurs touristiques ou structures d'animation territoriale (communautés de communes, Pays, Office du tourisme, Syndicats mixtes, etc.), lorsqu'ils organisent ou annoncent des manifestations ouvertes au grand public, exigent des organisateurs de sorties qu'ils aient le diplôme d'AEM même sur des petits parcours sans difficulté, en invoquant un besoin de « se couvrir en cas d'accident » ;

¹ ce groupe a été créé suite à l'organisation des assises locales de l'éducation à l'environnement « Favoriser l'éducation dans la nature » qui ont eu lieu à Gaud le 10 octobre 2012. Les membres actuels sont : Le Mat, CLAPAS, FRAPNA 07, Ardèche Randonnées, Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Mi syrpe-mi raisin, Le lièvre de mars et l'herbe folle, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Julien Rochette et Stéphanie Boniface.

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche concède que la situation réglementaire est ambiguë. La randonnée pédestre ne serait une activité physique et sportive soumise à l'application de l'article L. 212-1 du code du sport (obligation d'un diplôme reconnu par l'Etat pour l'exercice contre rémunération) seulement en zone de montagne. Aucun texte législatif ne fait pourtant référence à cette notion de « zone de montagne » en dehors de la classification actuelle DATAR qui, en Ardèche, correspondrait alors à la moitié du territoire.

Le positionnement du « Groupe Sortir Ardèche »

La nature est un terrain d'éducation exceptionnel et fondamental, qui permet à l'individu de se construire et de construire sa relation aux autres et à l'environnement. Il est donc important de favoriser la pratique des sorties sur le terrain, par des approches pédagogiques variées : sportives, sensorielles, scientifiques, ludiques, artistiques...

Chaque acteur à son rôle à jouer dans cette mise en lien des individus avec l'environnement (famille, école, structures de loisirs, animateurs nature, encadrants des sports de nature, prestataires touristiques, etc.). Il ne semble pas, en Ardèche, qu'il y ait de véritable problème « de marché » et de concurrence à faire valoir entre les structures proposant des activités dans la nature.

L'important est donc de favoriser la pratique des sorties sur le terrain en toute sécurité, en reconnaissant les compétences spécifiques des animateurs nature et des AEM et en valorisant la coexistence de différentes approches pédagogiques. Il nous semble nécessaire de réaffirmer la possibilité pour des animateurs nature, de pouvoir pratiquer leurs activités avec des publics adultes dans un cadre rémunéré sur l'ensemble du territoire, lors de déplacements à pied ne comportant pas de difficulté technique ni d'enjeu sportif.

Objectifs de la journée de concertation du 22 novembre 2013

Afin d'éclaircir cette situation, le groupe « Sortir et éduquer dans la nature en Ardèche » a organisé une journée de concertation le 22 novembre 2013 sur le domaine du Pradel (Mirabel), avec tous les acteurs concernés.

Cette journée a eu pour objectifs de favoriser la sortie des groupes sur le terrain et de créer du lien et de la compréhension mutuelle entre les organisateurs de sorties nature (animateurs nature et accompagnateurs en montagne), les organisateurs de manifestations (collectivités locales, offices du tourisme...) et les services de l'Etat (DDCSPP, CREPS).

Programme de la journée

9h30	Accueil des participants et immersion terrain pour entrer dans la thématique : « déambulation réflexive extérieure »
10h30	Introduction de la journée, retours du temps d'immersion nature et présentation des participants
11h00	Animation sur « nos représentations du droit lié aux sorties nature »
11h45	Présentation de la dynamique « Sortir ! » et de la problématique de la journée (Dimitri de Boissieu, association Le Mat Ardèche)
12h30	Repas
14h	Présentation du contexte historique et réglementaire des sorties dans la nature (Didier Massot, association Le Merlet)
14h45	Débat
16h00	Pause et synthèse des idées fortes de la journée
17h30	Conclusion de la journée

Ballade réflexive extérieure

Fil rouge de la déambulation : « Qu'est ce qui vous paraît important dans une sortie nature ? »

Huit notions principales apparaissent dans les réponses des participants à la question « Qu'est ce qui vous paraît important dans une sortie nature ? ».

En longueur de phrases correspondant à ces 8 catégories, cela nous donne :

1. 33.8% sur la compréhension, le cognitif, la connaissance de la nature et des liens avec les hommes.
2. 15.1% sur la technique, la sécurité, le guidage, le balisage et l'effort physique.
3. 14% sur le sensoriel, le contact direct avec la nature via les 5 sens.
4. 10.6% sur le silence, prendre le temps, la nature et le bien être mental, moral et psychique.
5. 8% sur la notion de plaisir à être dans la nature.
6. 7.3% sur l'apprentissage du respect de l'environnement et la notion d'écocitoyenneté.
7. 6.8% sur le groupe, le moment passé ensemble, le partage et la rencontre.
8. 4.6% sur la beauté des paysages.

Réponses littérales des participants :

1. Observation, respect, préparation.
2. Dans une sortie nature, l'important, c'est la Nature ! Sortir, aller au contact, toucher, sentir, rêver
3. Un bon balisage.
4. Le contact avec le milieu « préservé » c'est-à-dire avec le moins de panneau possible (voire zéro) afin de permettre un vrai ressenti au lieu qui permet de s'interroger (sur ce que l'on voit, sur soi, sur sa relation aux autres et au monde, sur l'importance de permettre à d'autres ce moment d'émotion et de réflexion), de s'émerveiller.
5. Le plaisir, les sens
6. Pouvoir interpréter ce que je vois, préparer l'itinéraire, l'équipement adéquat selon les participants, la météo et le milieu.
7. Diversité élevage/culture, réserve d'eau, diversité d'arbres, chênaie entretenue.
8. Perdre ses repères habituels pour une immersion complète, partager des émotions nouvelles avec un groupe, un référent.
9. La nature, éteindre le portable, bouger-observer-sentir le calme
10. S'enrichir de nouvelles connaissances, se faire plaisir, découvrir, sortir en sécurité pour le groupe, interpeller.
11. Donner du sens.
12. Rester en éveil, prendre le temps et observer, être bien équipé avec tout ce que cela comporte pour randonner.
13. L'important est de se sentir bien, heureux, dans un environnement devenu familier, m'important est de se sentir en osmose avec les éléments extérieurs et donc de les appréhender à leur juste valeur. Pour cela il est nécessaire de les connaître. Plus la connaissance de la nature augmente et plus on se rapproche, plus on l'aime.

14. Le plaisir de marcher tout en s'imprégnant à fond des lieux, faire fonctionner tous les sens.
15. Savoir sentir-écouter, être attentif, prendre plaisir à respirer le grand air, admirer l'œuvre de la nature, expliquer pourquoi telle plante ou tel arbre, la place de l'homme et son rôle dans la nature-ses devoirs ; éveil des sens, apprendre à regarder autour de soi, partager un moment, partager ses connaissances, apprécier le moment-les lieux-pouvoir laisser les problèmes un instant, sensibilisation à la fragilité de la nature.
16. Parcourir, être au cœur de, s'immerger, rencontrer, s'émerveiller, sentir battre son cœur et circuler son sang, sentir, ressentir, comprendre, apprendre – se structurer au contact du vivant, de l'autre ou de soi-même, avancer, faire partie d'un écosystème, d'un territoire, d'un pays, du monde ...
17. D'arriver à faire passer le plaisir que l'on a à être dehors tout en découvrant la nature.
18. Observation, calme, rythme adapté, cadre naturel, synergie du groupe.
19. Prendre le temps de regarder, retrouver le calme du lieu (groupe restreint), je préfère
20. La première condition est l'intégralité physique et morale de l'individu (pratiquant/participant). La seconde chose importante est l'enrichissement personnel qu'il soit cognitif, social ...
21. Entrer en contact avec la nature avec plaisir et en toute sécurité.
22. Paysages (lecture), géologie (compréhension), occupation humaines, préhistoire, prévention, préservation, éducation, restitution, sécurité, partage.
23. Tenue adaptée (circonstance), respect de la nature, environnement (éco citoyen), les endroits de vue (les arrêts), encadrement (efforts), responsabilisation, découverte.
24. La nature, laisser le temps de l'apprécier.
25. S'imprégner des éléments, laisser un temps pour la créativité, solliciter tous les sens.
26. La découverte, le partage, respect de l'environnement.
27. Le lieu, l'intérêt pédagogique à exploiter, apprendre le respect du milieu naturel. Le paysage, les relations avec l'activité humaine au cours du temps.
28. Il me paraît important de faire découvrir quelque chose aux personnes que l'on amène en sortie nature.
29. De sortir, déjà, dans la nature de préférence. Ne pas se fixer de limites d'ordre climatique, temporels. Se fixer un cadre, une thématique, mais se donner aussi la liberté d'en sortir (en fonction des imprévus). Prendre le temps ! De voir, de contempler, sentir, ressentir, toucher. De découvrir, apprendre, comprendre des notions liées à la nature, de créer des passerelles avec les hommes.
30. Comprendre l'environnement qui nous entoure, découvrir. La convivialité, le lien avec les autres. Prendre du plaisir à l'extérieur.
31. Découvrir des aspects nouveaux sur des réalités courantes.
32. La propreté, le moins possible de nuisance sonore.
33. D'être dans la nature en extérieur. De sentir, de toucher, de s'immerger, de respirer, de regarder, de flâner, de rêver, de se fatiguer.
34. Sécurité, pédagogie, connaissance du terrain.
35. Rupture
36. Le choix du lieu, la météo, le parcours, le paysage.
37. Le vent qui me réveille, les couleurs qui m'émerveillent. Les vêtements et chaussures adaptés. Le silence et la tranquillité. Les cultures qui s'insèrent dans le paysage. Le bruit de l'eau qui me rend sage. Les moutons qui me regardent dans la ligne droite ou je m'égare.
38. Bien être, découverte, convivialité, sécurité.
39. La météo ! Le paysage et le lieu de sortie, l'intervenant ou le balisage, d'entendre les propos de l'intervenant, passer un moment agréable dans la nature, découvrir de nouvelles choses dans la nature, apprendre mais sans apprentissage intensif. Le parcours : faisabilité pour tous ? Dénivelé.

Résumé des interventions

Présentation de la dynamique SORTIR ! :

Par Dimitri de BOISSIEU, Association le Mat Ardèche

L'association le Mat anime le **collectif Pétale 07** (Espace de concertation ardéchois en éducation à l'environnement : <http://petale07.blogspot.com>) dont l'un des groupes de travail concerne l'éducation dans la nature. L'association le Mat participe également au pilotage de la « **dynamique Sortir** » au niveau national, au sein du **Réseau Ecole et Nature**.

La dynamique sortir s'est créée en 2008 au niveau national autour d'un constat alarmant : les activités dans la nature tendent à disparaître des pratiques éducatives, le nombre et la durée des séjours ont tendance à diminuer. Organiser des sorties et séjours sur le terrain devient de plus en plus contraignant. Il y a tendance à une éducation hors sol, non reliée au réel. On a assisté par exemple à une baisse de 11 % des classes de découverte entre 1992 et 2002 et de 25 % du nombre de mineurs accueillis en séjours collectifs entre 1994 et 2002. Dans les Alpes, 50 % des structures d'accueil de groupes ont fermé en 20 ans.

Ces tendances alarmantes ont incité 4 associations d'éducation à l'environnement à réagir (Le Merlet, Education environnement 64, Jeunes et Nature et le Mat) et à organiser une action au sein du réseau Ecole et Nature. Le premier travail a été la réalisation d'une enquête sur les **freins à l'éducation dehors** :

- Urbanisation, nouvelles technologies, modes de vie citadins, fascination des écrans ;
- Société de consommation, tendance au zapping, artificialisation des activités de pleine nature, recherche de l'exceptionnel, « tout tout de suite » ;
- Peur de la nature ;
- Mythe du risque zéro ;
- Manque de formation et de pratique des enseignants, des animateurs, manque de vécus personnels dans la nature ;
- Manques de moyens et de reconnaissance pour l'éducation dans la nature, mode du « DD », tendance à l'utilisation d'outils pédagogiques en classe ;
- Cadre administratif et réglementaire contraignant, mal connu et fantasmé.

Quelques données en guise d'illustration:

- dans les pays riches nous passons en moyenne 80 à 90 % de notre temps dans les bâtiments ou dans l'habitacle des véhicules ;
- l'équivalent de la surface d'un département français est imperméabilisé par l'urbanisation tous les 7 ans ;
- en France, les 8-18 ans consacrent en moyenne 4h30 par jour devant un écran ;
- 60 % des foyers déclarent posséder plus de 6 écrans chez eux ;
- sur 11 millions d'accidents domestiques/an, 61 % ont lieu à l'intérieur des domiciles.

Et pourtant le contact avec la nature est constitutif de notre humanité et nous aide à grandir en sérénité, à se construire et s'émanciper. Peut être parce que nous venons de là, que nos ancêtres préhistoriques nous ont légué ce besoin vital.

Sortir, c'est vital!

La nature présente des potentiels éducatifs immenses. La diversité est l'exceptionnel atout éducatif du dehors. L'hétérogénéité, le foisonnement, la diversité des formes, des couleurs, des textures, des ambiances, des sons. La nature interpelle tous nos sens, notre être dans ses dimensions physiques, émotionnelles et intellectuelles.

Les intérêts éducatifs du dehors :

- Mettre en éveil ses 5 sens, prendre plaisir, apprendre à être curieux, ouvert, autonome, s'émerveiller, se confronter à l'inconnu, dépasser ses peurs...
- Coopérer, vivre ensemble, être solidaire, créer du lien avec les autres et avec la nature...
- Apprendre à se débrouiller, à observer, à identifier, à mettre en œuvre une démarche scientifique, à créer, à bricoler...
- Comprendre la complexité, les cycles de la vie, les interrelations, connaître les animaux, les végétaux, l'histoire des paysages, de la relation de l'homme à la nature...
- Apprendre à se mouvoir, se dépenser, marcher, courir, sauter, grimper, ramper, nager...

Les chercheurs parlent maintenant du "**syndrome de manque de nature**". Une carence de nature engendre stress, obésité, maladies cardiaques, asthme, dépression et hyperactivité. Une « dose suffisante de nature » améliore la qualité du sommeil, la joie de vivre et renforce le système immunitaire.

La dynamique Sortir du Réseau Ecole et Nature (<http://biodiversite.reseaucoleetnature.org/sortir>) se réunit chaque année autour des rencontres « Eduquer dans la nature, une pratique en danger » et fait vivre un plan d'action national dans les domaines de l'éducation populaire, de l'éducation nationale, des activités de pleine nature, de l'édition et de la communication. Ce plan d'action se donne comme objectif de:

- promouvoir l'éducation nature et en valoriser la richesse pédagogique ;
- maintenir des espaces territoriaux, juridiques et sociaux pour éduquer dehors ;
- accompagner et former les acteurs pour la mise en place d'actions d'éducation nature.

Les deuxièmes assises ardéchoises de l'EEDD ont pour leur part permis l'organisation des assises locales « Favoriser l'éducation dans la nature », en octobre 2012 à Gaud. L'un des résultats de ces rencontres a été la création du groupe « **Sortir et éduquer dans la nature en Ardèche** ». Il s'est d'ores et déjà engagé dans la réalisation de 3 actions concrètes sur le territoire pour favoriser une éducation en prise avec le réel :

- Diffusion de plaquettes et de livres « Sortir » sur le territoire Ardéchois ;
- Co-formation des enseignants et animateurs sur l'éducation nature ;
- Concertation autour des modalités de pratique des sorties nature (pour laquelle nous sommes présents aujourd'hui).

Présentation du contexte historique de la création des diplômes permettant d'encadrer des sorties-nature :

Par Didier MASSOT, Association le Merlet

En préambule, les lois ou les diplômes sont toujours créés après l'apparition des métiers et des problèmes concrets.

La première loi sur l'encadrement de sorties dans la nature, qui date de 1948, portait sur la création des guides de montagnes et des moniteurs de ski, qui depuis longtemps accompagnaient des touristes étrangers dans les alpes. Suit une loi en 1963 qui confie la formation des éducateurs sportifs aux fédérations puis, en 1972, une autre qui crée les BEES (Brevets d'Etat d'Educateur Sportif). Depuis, la législation a été établie de plus en plus par l'Europe et de moins en moins au niveau national avec notamment la reconnaissance et les équivalences des diplômes européens en 1992, et la directive sur la libre circulation des professions en 2005. Les professionnels français de la montagne (et surtout les moniteurs de ski) ont alors voulu sécuriser leurs emplois, la loi du 6 juillet 2000 relative aux activités en environnement spécifique en est une traduction.

Aussi faut-il analyser un peu le fonctionnement et les relations des différentes filières de formation du sport et de l'éducation. Reprenons donc le sigle du ministère de la jeunesse et du sport : MJS et transformons le en :

- Montagne (BE Accompagnateur en montagne, Guide de haute Montagne, ski, ...)
- Jeunesse (BEATEP, BAPAAT, ...)
- Sport (tous les autres Brevets d'Etat d'Educateurs Sportifs)

Chacun de ces « blocs » étant très cloisonné, la concertation lors de la mise en place des diplômes ne s'est pas faite et chacun cherche à conserver ou proclamer sa légitimité sur telle ou telle pratique. De plus, un corporatisme assez fort empreigne le domaine de la montagne avec un syndicat dans chaque profession.

Au début des années 2000, les BPJEPS voient le jour suite à une réflexion menée sur la pertinence de BEATEP et des BEES et devaient en faire une synthèse harmonieuse. Malheureusement, ils n'ont pas pu complètement répondre à ces attentes à cause, entre autres, du lobbying des professionnels titulaires des anciens diplômes « montagnes » qui craignaient de perdre leur exclusivité sur leur pratique et revendiquent le fait qu'un environnement spécifique requière l'obtention d'un DE (diplôme d'Etat de niveau III) ou DES (niveau II). Aujourd'hui, la filière « montagne » s'organise donc en BP (niveau IV), DE (niveau III), DES (niveau II) avec des formations courtes telles que les CQP (certificats de qualification professionnelle) et TFP (titre à finalité professionnelle).

Les diplômes qui peuvent intervenir dans le champ de l'animation nature sont plutôt :

- CQP activité de randonnée de proximité
- BPJEPS Activités de randonnées
- BPJEPS Activités physique pour tous
- BPJEPS Education à l'environnement et au développement durable (EEDD)
- BTS Gestion et protection de la nature
- BAFA (pour les randonnées de moins de 4h à proximité de l'ACM)

L'animation nature n'est pas toujours à caractère sportif. Son cadre ne devrait alors pas être uniquement régi par le ministère des sports des lors qu'il ne s'agit pas de randonnée. Il serait utile de connaître le positionnement du ministère de l'écologie ou de celui de la culture.

Concernant l'environnement spécifique, la loi prévoyait que chaque préfet avait en charge sa définition dans son département et ce pour chaque discipline. Cela demanderait une telle lourdeur dans l'analyse et pour l'application au niveau français, puis européen, qu'il n'y a toujours pas de décret d'application. Cela est d'autant plus vrai pour l'activité de randonnée pédestre en montagne qui n'est définie nulle part. Cette limite sautera probablement devant le premier tribunal où elle sera mise en avant. En clair, l'environnement spécifique n'existe pas. Aussi il existe des non sens quant à la limitation des environnements spécifiques. Par exemple, sur un sentier en zone de montagne, on est en environnement spécifique si on est à pied mais pas si on est sur un vélo. Malgré tout, la filière « Montagne » fait bloc pour conserver une niche économique.

Résumé du débat en plénière

Les diplômes

Après la présentation de Didier MASSOT, on peut se demander quel est l'intérêt de passer un diplôme si on n'en a pas besoin pour avoir le droit d'accompagner des sorties.

Mais les diplômes sont là pour apprendre un métier et non pour le protéger. Ils sont tout de même la garantie d'une expérience, de connaissances et de réflexes notamment dans la gestion du groupe et de la sécurité. Lorsqu'elles organisent des sorties, les collectivités ou les offices de tourisme sont responsables et doivent mettre en œuvre tous les moyens qu'elles peuvent pour la sécurité des participants. C'est pour cela qu'elles ont recours le plus souvent à des accompagnateurs diplômés d'Etat.

Cependant les diplômes sont pour la plupart un peu lourds à passer et déconnectés de la réalité du métier. Par exemple, le BE AMM forme des professionnels aptes à répondre à des situations « extrêmes » en montagne mais dans la pratique en Ardèche, avec les clients, ils font généralement des petites randonnées à la demi-journée ou moins. Il faudrait donc peut-être créer un diplôme allégé qui permette de faire des animations en extérieur. De plus, avec la multiplicité des diplômes et qualifications pour encadrer des pratiques dans le milieu naturel, les prérogatives de chacun sont assez floues et il n'existe pas de pont de l'un à l'autre. A cela se rajoute la notion d'environnement spécifique qui n'est pas claire, surtout en ce qui concerne la randonnée, bien que des travaux soient en cours sur une définition précise. Il faut donc construire ensemble les diplômes et créer des équivalences entre eux. Le système de VAE (validation des acquis et de l'expérience) est également à privilégier mais surtout à simplifier car il y a aussi de nombreux animateurs non diplômés, ou avec des diplômes non reconnus mais compétents (exemple : un certain nombre d'universitaires spécialistes en botanique, en écologie ou en médiation scientifique).

Mr Jean François Daller, du service jeunesse, sports et vie associative de la DDCSPP de l'Ardèche nous signifie sa position : l'environnement spécifique « milieu montagnard » pour la randonnée pédestre est actuellement délimité par la liste des communes se situant dans la zone de montagne définie par la loi dite « Montagne » de 1985. Cette liste est établie en application des dispositions d'urbanisme de cette loi. Par exemple, le plateau du Coiron est en environnement spécifique mais pas les gorges de l'Ardèche. En zone de montagne, la randonnée doit être accompagnée par une personne ayant un diplôme d'Etat inscrit à l'annexe II-I du code du sport. En dehors, il n'y a aucune obligation.

Les compétences en gestion de groupes

Certains animateurs nature n'ont pas de diplôme spécifique pour l'encadrement de balades ou de randonnées et pourtant ils comptent parmi les plus expérimentés, les plus actifs et les plus compétents du territoire. Ceux-ci ont, par leurs expériences et leur formation non officielle, acquis des compétences en gestion de groupe et en sécurité des sorties parfois supérieurs aux diplômés. En effet, tout le monde s'accorde pour dire que le diplôme n'est pas forcément synonyme de compétence. On n'a vu des sorties moins bien encadrées par des diplômés que des autodidactes et inversement. Cependant, sur des événementiels, des animateurs se voient refuser des animations car les collectivités ne prennent que des AMM pour se couvrir, sauf quelques-unes qui font l'exception sur des parcours très courts et sans difficultés objectives. Il s'agit surtout d'une question de responsabilité de l'organisateur.

Donc quid de la reconnaissance des compétences. Comment évaluer et connaître les compétences des uns et des autres si ce n'est avec un diplôme ou une VAE ? Et avec quel diplôme ? Pourquoi pas un système de labellisation, même à l'échelle départementale ? Pour commencer, une définition du métier d'animateur nature et en cours (il bénéficie maintenant d'une fiche métier réalisée par le réseau Ecole et Nature et qui en précise les contours (<http://reseauecoleetnature.org/system/files/fiche-animateur-nature-vf.pdf>). Dans tous les cas, diplôme ou pas, en cas d'accident ou autre problème qui aboutirait au tribunal, seul le juge a la compétence pour juger des compétences de l'animateur ou l'accompagnateur. C'est à la personne qui mène le groupe de tout mettre en œuvre pour limiter les risques, le risque zéro n'existant pas.

Le bon sens

Donc à chacun de prendre ses responsabilités et d'avoir tout le bon sens nécessaire pour évaluer les risques, ses capacités d'encadrant et celles du groupe. Mais encore une fois des questions se posent. Le bon sens est-il généralisé ? Apparemment non ! Et encore une fois ce n'est pas une question de diplôme. Parfois, moins de formation et donc de compétences supposées laisse plus de place au bon sens et à la sécurité. En outre, on voit arriver beaucoup de guides touristiques, pas forcément diplômés, qui découvrent le secteur le jour même de la sortie. A l'inverse, certains

animateurs non titulaires de l'AMM évaluent les difficultés et font appel à des compétences supplémentaires si besoin. Malheureusement, la mobilisation de plusieurs personnes (ou compétences) n'est pas toujours économiquement viable.

Doit-on laisser libre cours au bon sens ? C'est ce que font les anglo-saxons : chacun fait ce qu'il veut mais se fait « taper sur les doigts » en cas de problème. Doit-on au contraire tout réglementer en réservant l'encadrement exclusivement à des personnes diplômées, agréées, spécialisées sur des terrains spécifiques, ... ? Ou encore doit-on avoir plutôt des préconisations du ministère à la place de lois avec des critères flous et/ou inapplicables ? Prenons garde à ne pas tomber ni dans un libéralisme extrême ni dans une sur-réglementation qui, au final, dérègle et déresponsabilise les pratiquants. Et surtout, préservons l'accès à la nature qu'il soit encadré ou non. Bref, Sortons !

Les idées fortes de la journée

Travail en 5 groupe

Noix :

- 📍 Avec ou sans diplôme, possibilité d'encadrer des sorties dans la nature
- 📍 Importance de la formation, de la compétence et de l'expérience
- 📍 Tendre vers la non concurrence et la coopération

Bleues de Hongrie

- 📍 La sécurité et la gestion de groupe doit s'acquérir par les formations courtes ? qui vaudrait acquisition de compétence ? validation ? labellisation ?
- 📍 Le partenariat est intéressant et très pertinent car une multi compétences ou une complémentarité des acteurs avec une habitude de travail ensemble permet de mieux connaître le milieu, les difficultés, le territoire et la thématique. Mais il y a une limite de budget, problème économique. Donc comment trouver le financement. Cela ne doit pas non plus devenir une obligation.
- 📍 Validation des acquis : comment reconnaître les compétences sans tomber dans les formations lourdes en temps et en coût ? Qui peut faire ça ?
- 📍 Constat d'un flou administratif et législatif. Réglementation à l'étude car incohérente, plus adaptée au territoire, besoin de transversalité.
- 📍 Lobbying corporatiste au niveau national de certains pros. Heureusement, en Ardèche il y a moyen de communiquer et de trouver un consensus.

Noisettes

- 📍 Diversification des formations aux métiers de plein air provoque une inquiétude chez les professionnels « historiques ».

- 👤 La réglementation est un frein à l'activité de plein air
- 👤 Question de la reconnaissance des compétences : nécessité de faire valoir les compétences de chacun et de faire reconnaître la légitimité de chacun à intervenir.
- 👤 Question de la perméabilité des diplômes entre eux : il faut jeter des ponts.
- 👤 La journée a permis une meilleure connaissance des acteurs du plein air

Marrons

- 👤 Flou ...
- 👤 Les animateurs nature devraient avoir une compétence en encadrement (formation ? diplôme ? label ? Validation ?). En tous cas, il manque un outil qui permettrait à tous d'agir dans un cadre sécurisant. Cet outil serait à créer ? Au niveau de l'Ardèche, est-ce possible ?
- 👤 Il a manqué un 3^e terme avec la compétence et le diplôme, c'est la responsabilité juridique et l'assurance. Il faudrait revenir là-dessus.
- 👤 Remarque qu'en Ardèche, au nord comme au sud, les professionnels du tourisme et les OT ne semblent pas s'intéresser à l'EEDD.

Cynorhodons

L'avenir en Ardèche :

- 👤 faire une fiche rappel du cadre aux institutionnels :
 - un animateur peut marcher avec un groupe, il n'y a pas que les BE
 - BE indépendant prend une partie des responsabilités s'il facture et donc décharge l'institution
 - les animateurs qui travaillent depuis longtemps ont une compétence d'encadrement avérée
- 👤 En termes de sécurité : faire une fiche de rappel des premiers secours, de la chaîne d'alerte, ... pour uniformiser les compétences sécurité entre les BE et les animateurs.
- 👤 démarche de qualité face au grand public touristique : faire différence entre ceux qui sont vraiment compétents en animation et ceux qui ne font que du business. Qualité = contenu animation, sécurité, présence à l'année sur le territoire, « adhérent » à la fiche sécurité.

Annexes

Planche photos

